

Réponse aux questions

marché 2026-0011

Prestations externes sur chantiers de Liffré-Cormier Communauté

Date : 23/09/2026

Question :

- Bonjour, Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat n'est pas joint dans le DCE. Cordialement.

Réponse :

→ Bonjour,

Nous vous remercions pour votre remarque.

Une erreur matérielle s'est effectivement glissée dans le règlement de la consultation.

Le cadre du mémoire justificatif mentionné au DCE n'a pas été joint, car aucun modèle n'est imposé dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont donc libres de présenter leur mémoire technique sous la forme de leur choix.

Celui-ci devra toutefois permettre d'apprécier les dispositions proposées pour l'exécution des prestations, notamment au regard des critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement,

Le service eau et assainissement de Liffré-Cormier Communauté